

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2024
COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt-heures, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 13
- Présents ou représentés : 12
- Votants : 12

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2024

Présents : Vincent HUBERT, Gérard LACROIX, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Adrien BRUN CHOPPY, Carol FERRARI, Vincent VIDONNE

Procurations : Jean-Christophe GRANET à Gérard LACROIX
Cécile HAGE à Pierre CUSIN
Alexiane DANIEL à Hervé BOREAN
Pauline BENOIT à Adrien BRUN CHOPPY

Excusée : Valérie DASCI-LASSOUT

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire Vincent HUBERT ouvre la séance à 20h00 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire Vincent HUBERT, demande à l'ensemble des conseillers la validation du précédent compte rendu conseil municipal 20 novembre 2024 qui est approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal présents et représentés.

Mr le Maire ajoute une délibération en passant le point A des questions diverses en délibération numéro 2.

DELIBERATIONS

1) Engagement des dépenses d'investissement avant vote du Budget Primitif 2024 : autorisation limitée donnée au maire

Monsieur le Maire rappelle que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024, si le conseil le lui autorise, il peut engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses inscrites au BP 2023, déduction faite des dépenses de remboursement de la dette, afin de pouvoir signer ou passer commande en matière de dépenses nouvelles d'investissement dès le début de l'année 2024.

L'ensemble du conseil municipal autorise, à 11 voix pour et une abstention, Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement selon affectation de crédits sur certaines lignes comptables en section d'investissement, dans l'attente de l'approbation du budget 2024.

2) Loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable (ZAER) sur la commune d'Andilly.

M. Pierre CUSIN, Adjoint au maire, explique qu'il est demandé par les services de l'Etat de proposer une carte identifiant les zones d'accélération susceptibles d'accueillir une production d'énergies renouvelables sur le territoire communal, ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Le conseil municipal, à l'unanimité des 12 membres présents et représentés, approuve la proposition ci-dessous :

- BATIMENTS AGRICOLES, TECHNIQUES ET SCOLAIRES identifiés sur la carte jointe – surfaces non définies à ce jour : photovoltaïque en toiture ;
- PARCELLES B 1892 ET PERIPHERIQUES DU DOMAINE AUTOROUTIER identifiés sur la carte jointe – surfaces non définies à ce jour : photovoltaïque au sol ;
- PARKING CO-VOITURAGE EXISTANT DU MONT-SION, parcelle A 583 : photovoltaïque en ombrière.

QUESTIONS DIVERSES

a) Projet de vente du terrain où se situe l'atelier municipal à Jussy

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal un compte-rendu de la rencontre avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Haute-Savoie : une réflexion est en cours pour la vente du terrain où se situe l'actuel atelier municipal à Jussy afin d'y construire un immeuble de six logements dont la moitié en BRS (Bail Réel Solidaire).

b) Périscolaire

Le conseil municipal approuve le courrier envoyé à Mme la Défenseur des Droits concernant le service périscolaire suite à l'intervention d'un collectif de parents.

Fin du conseil municipal à 22h.

ANDILLY, le 14 février 2024

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Pauline DURIEUX



LE MAIRE

Vincent HUMBERT

